

MERCREDI 12 OCTOBRE 2014 : PRESENTATION DE L'AVIS :
« TOURISME ET DEVELOPPEMENT DURABLE EN FRANCE »

La France possède une très grande diversité de richesses dans ses territoires, qui contribuent à faire de notre pays la première destination au monde pour les arrivées de touristes internationaux. Le poids économique du tourisme est considérable puisqu'il représente 7,3% du PIB, qu'il demeure le principal poste excédentaire de la balance des paiements, qu'il concerne un million d'emplois en équivalent temps plein et est une source de création d'emplois.

Mais derrière ces chiffres, la réalité est plus nuancée. Le secteur du tourisme en France est aujourd'hui confronté à de sérieux défis : concentration forte du tourisme dans l'espace et dans le temps, « capacité de charge » de certains territoires, vieillissement d'une partie des équipements et hébergements, accessibilité, préservation de l'environnement, potentialités du numérique, transports, gouvernance...

Les acteurs publics comme privés du secteur devront répondre à ces enjeux afin de conforter l'attractivité de la France, tout en favorisant un développement durable du tourisme sur les plans économique, social et environnemental dans l'ensemble des territoires.

Dans un avis rapporté par Christine Dupuis (Secrétaire nationale de l'UNSA) au nom de la section de l'aménagement durable présidée par Jean-Alain Mariotti (Groupe des entreprises), le CESE formule un ensemble de préconisations concrètes pour permettre au tourisme français de mieux relever ces défis au regard de la demande, tant nationale qu'internationale. L'avis évoque également les moyens que devront se donner les acteurs du secteur pour promouvoir une offre de qualité et plus lisible. L'avis été adopté à l'unanimité le 12 novembre, à l'issue de la séance plénière.

Définir clairement les enjeux en fonction de la demande et des atouts des territoires

Le nombre de touristes en France a augmenté de manière sensible au cours des 20 dernières années (de 52 millions de touristes internationaux en 1990 selon l'OMT, à 84,7 millions en 2013) et le potentiel de touristes résidents et internationaux supplémentaires est considérable. Le développement et la démocratisation du tourisme peuvent donc constituer des opportunités importantes, à condition que ce dernier irrigue l'ensemble des territoires dans un souci de respect des trois piliers du développement durable (économique, social et environnemental).

Promouvoir un tourisme mieux réparti sur le plan géographique et temporel

Le tourisme en France est très concentré dans l'espace (80 % de la fréquentation concentrée sur 20 % des territoires) et dans le temps (la moitié des nuitées touristiques intervient sur 3 mois de l'année), **Le CESE estime important de développer un tourisme mieux réparti sur l'ensemble des territoires et de « 4 saisons ».** **Le développement du tourisme social, du tourisme des séniors et du tourisme d'affaires peut favoriser le tourisme hors saison.**

Une analyse de la typologie des touristes (traversants, primo-découvreurs en voyages organisés, multi-découvertes, tourisme d'affaires...) doit permettre de mieux répondre à leurs attentes. Il importe de développer davantage le tourisme des résidents, en valorisant les atouts du tourisme de proximité.

Construire des projets territoriaux de développement touristique partagé

Bâtir un projet territorial de développement touristique partagé nécessite que tous les acteurs du tourisme, y compris les salariés, mais aussi les habitants, se sentent concernés. **La mise en place de partenariats contractuels entre collectivités et structures publiques chargées du tourisme est une nécessité.** Pour le CESE,

ce projet doit faire l'objet d'une adhésion collective au travers d'un engagement contractualisé. Aussi, afin de valoriser les destinations moins connues des touristes, l'enjeu sera de savoir utiliser les marques reconnues comme « tête de gondole » (le Mont St-Michel par exemple) pour valoriser auprès des touristes d'autres attraits du territoire, qu'ils soient culturels, historiques, artisanaux ou gastronomiques.

Répondre à la « capacité de charge » par un tourisme diversifié

L'attractivité de certains territoires favorise l'arrivée massive de touristes. Cette pression est à la fois porteuse de dynamisme local et source de ruptures des équilibres sociaux, économiques et environnementaux. La concentration touristique pose donc le problème de la « capacité de charge ». Le CESE estime important qu'une réflexion soit conduite afin de déterminer des éléments concrets qui rendront son application opérationnelle et de créer ainsi une boîte à outils qui sera déclinée au niveau de chaque territoire. Pour répondre à cette problématique, le CESE considère qu'il est nécessaire de développer et d'encourager d'autres formes de tourisme.

Développer les nouvelles formes de tourisme respectueuses de l'environnement et des caractéristiques locales

On note aujourd'hui une demande pour un tourisme plus authentique, plus respectueux de la nature et de l'environnement : le cyclotourisme (« France Vélo Tourisme »), la randonnée pédestre (GR et GR de pays), le tourisme fluvial ou les ballades en roulottes entre autres. **Le CESE appelle à encourager ces formes de tourisme en renforçant encore, dans la mesure du possible, le respect de l'environnement dans le cadre des activités qu'elles développent. Pour cela, il souhaite notamment améliorer la lisibilité et la notoriété des labels officiels en engageant une réflexion sur leur simplification. Il recommande qu'un guide gratuit à destination du public et des professionnels soit établi par la sous-direction du Tourisme et par Atout France.** Le développement de ces nouvelles formes de tourisme est aussi l'occasion de mettre autour de la table les professionnels du secteur, qu'ils soient publics ou privés, pour bâtir une offre qui devrait permettre aux territoires de bénéficier des retombées économiques et sociales de ces activités tout en limitant les désagréments.

Exploiter toutes les potentialités du numérique

Pour les hôteliers, internet est désormais une vitrine incontournable. Les enjeux d'image et de modernité qui y sont attachés ont conduit la plupart d'entre eux à construire une vitrine numérique ou au moins à être référencés sur diverses plateformes, souvent basées à l'étranger, dont au premier chef, celles permettant la réservation direct, comme Expedia et Booking.com. Ces dernières ont utilisé leur position pour augmenter régulièrement le montant de leur commission, atteignant parfois 20%. Il est crucial de préserver la liberté commerciale et tarifaire des professionnels de l'hébergement, et de rééquilibrer les relations entre plateformes de réservation et établissements hôteliers. L'avis CESE préconise ainsi la **création et la promotion d'un portail public de référencement de l'ensemble des offres labellisées (écolabels, accessibilité, etc.) permettant d'effectuer des réservations en ligne directement sur les modules des professionnels concernés.** En outre, les professionnels de l'hôtellerie-restauration doivent s'inscrire dans une stratégie d'influence numérique, à même de les faire connaître et de fidéliser leur clientèle. **Le CESE recommande que la formation professionnelle et continue aux métiers de l'hôtellerie-restauration intègre systématiquement des modules liés aux nouveaux enjeux du numérique et à l'importance du rôle du *community management*.** Il souhaite également que le portail d'Atout France puisse regrouper l'accès à l'ensemble de l'information touristique en France. Cela impliquera une clarification de la stratégie numérique de la promotion de la France (portail unique dédié) et le

regroupement de l'offre actuellement morcelée, par le référencement sur ce portail de l'ensemble des initiatives territoriales.

Maintenir la qualité de l'offre existante

Le maintien et le développement dans les territoires d'une capacité d'hébergements touristiques diversifiés constituent un enjeu pour l'aménagement durable des territoires. Le CESE considère que le neuf « peut être l'ennemi du mieux », et **suggère d'augmenter la capacité d'accueil en rénovant les logements anciens avec une fiscalité adaptée**. Pour cela, il propose de **mettre à l'étude le transfert des avantages liés aux constructions touristiques neuves vers la réhabilitation à la condition de les louer à des touristes pendant une certaine durée**. Cette mesure permettrait de moins impacter l'environnement, l'espace et le foncier que de recourir pour l'essentiel à des constructions neuves et favoriserait le maintien d'une activité dans le BTP et l'artisanat.

La réhabilitation de l'existant sera également l'occasion de renforcer l'accessibilité par une offre dédiée dans les structures relevant du Tourisme Social et Solidaire (TSS).

La pratique encadrée de la location d'appartements entre particuliers comme le propose **la plateforme Airbnb peut présenter un intérêt car elle favorise une meilleure utilisation de l'existant**. Cette pratique ne saurait toutefois être rendue acceptable en l'état quand elle consiste à louer à l'année à des touristes qui se succèdent sur une courte durée ce qui constitue une offre déloyale vis à vis des loueurs professionnels. **Le CESE considère que les mesures inscrites dans la loi ALUR sont de nature à limiter les abus et que leur application doit être assurée. Les biens loués à des touristes de manière quasi continue doivent être requalifiés en meublés touristiques et soumis aux taxes et normes afférentes**. L'avis propose d'inciter les plateformes à fournir à leurs clients proposant des biens à la location toutes les informations utiles pour les aider à connaître la législation et savoir s'ils sont dans la légalité.

Améliorer la durabilité de l'offre de transport touristique

Les touristes internationaux venant en France étant à 80 % des Européens dont la plupart arrivent aujourd'hui par la route, le CESE souligne l'importance d'achever et d'harmoniser le réseau transeuropéen de transport voyageur, pour favoriser le recours au train en la matière. Il appelle à **mettre en place, en complémentarité avec les réseaux ferrés, des lignes de bus et des transports à la demande (TAD) reliés aux pôles multimodaux, et à renforcer les liaisons Intercités, en particulier ferroviaires**. L'avis recommande également la **création dans les principales gares et terminaux multimodaux d'une offre d'information instantanée en plusieurs langues, afin de la rendre compréhensible pour un maximum de touristes étrangers**.

Promouvoir la formation pour développer l'emploi et améliorer les conditions de travail

La création d'emplois dans le secteur du tourisme est importante. Elle est évaluée par Pôle Emploi à environ 15 000 emplois par an. Le CESE suggère que les professionnels du tourisme fassent **mieux connaître leur métier grâce à des campagnes d'information (opération porte ouverte, journée d'information dans les collèges ...)**.

Les métiers du tourisme ont la particularité d'être souvent saisonniers et certains salariés cumulent donc plusieurs emplois. Afin d'apporter une réponse plus structurante aux saisonniers, le CESE propose de favoriser les groupements d'employeurs.

L'hébergement des travailleurs saisonniers, l'offre de logements dans les régions touristiques est trop souvent hors de prix pour des salariés dont la rémunération est souvent au SMIC. Pour y remédier, le CESE propose de **défiscaliser l'investissement correspondant au montant des travaux de rénovation ou de création de logements pour les salariés saisonniers**.

Améliorer la gouvernance

Le tourisme est un secteur difficile à appréhender sur le plan statistique. Pour le CESE, il est impératif d'améliorer les statistiques pour asseoir une vision stratégique claire et construire des offres qui répondent aux attentes. **Il serait donc nécessaire que le ministère en charge du Tourisme se dote, avec l'appui de l'INSEE, d'une structure statistique renforcée permettant de produire des données statistiques fiables plus rapidement, nécessaires à la bonne compréhension des phénomènes de fréquentation touristique.**

De plus, il est important que l'Etat affiche sa volonté de faire du tourisme une de ses priorités, en prenant bien en compte l'importance du tourisme de résidents (2/3 de la consommation touristique intérieure totale en 2012). La promotion de la « destination France » est assurée par Atout France. Mais, avec 33,64 M€ en 2010, le Budget État d'Atout-France fait pâle figure à côté de celui de ses principaux concurrents, souligne l'avis (201,5 M€ en l'Espagne, 60,5M€ en Grande-Bretagne). **Le CESE souhaite ainsi qu'Atout France implique davantage les acteurs publics et privés, dont les collectivités locales, notamment par une réelle mutualisation des moyens,** afin que la promotion de la destination France soit à la hauteur de l'enjeu que constitue le développement du tourisme durable dans les territoires.

« Pour notre assemblée, le développement du tourisme d'aujourd'hui et plus encore de demain se doit d'être durable en matière économique, sociale et environnementale. Cela suppose de repenser le tourisme tel qu'il est pratiqué depuis la naissance des congés payés, pour éviter qu'il ne devienne une belle endormie », conclut Christine Dupuis.

Contacts presse :

Victor BOURY

01.80.50.53.14 / 06.61.34.22.22

victor.boury@clai2.com

Emilie HUMANN

01.44.69.54.05 / 07.77.26.24.60

emilie.humann@clai2.com